



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Régulation des marchés et pouvoir des transformateurs : une approche mésosociologique

Sebastian Billows

UMR IRISso INRAE, Université Paris-Dauphine, PSL, Paris, France
sebastian.billows@inrae.fr

Cet article explore la transition de la filière laitière en France, depuis l'intervention publique dans les années 1960 jusqu'à sa libéralisation dans les années 2000. À travers l'étude de deux coopératives locales, il montre comment la fin des quotas et la dérégulation ont modifié les rapports de force entre producteurs et transformateurs, favorisant une intensification de la production dans certains cas et une différenciation dans d'autres. Ces changements illustrent l'impact des politiques agricoles sur les pratiques locales et la structure du marché

Une approche originale pour étudier la filière laitière française

Alors que les questions de souveraineté alimentaire et de partage de la valeur reviennent à l'agenda, le fonctionnement des marchés agricoles régulés et les conditions de leur dérégulation font l'objet de moins d'attention. L'intervention sur les marchés, avec la fixation d'un prix au niveau européen, était pourtant la règle pour de nombreuses denrées concernées par la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne. Si l'on prend le cas du lait, la mémoire collective retient surtout les quotas, les « montagnes de beurre » et l'export à vil prix de denrées laitières à des pays tiers, en partie vers les Sud. Pourtant, ces changements réglementaires ont eu des conséquences très importantes sur l'organisation des filières concernées et ont notamment fait évoluer les rapports de force entre agriculteurs et transformateurs.

Pour éclairer ces transformations, nous avons mobilisé une approche mésosociologique. Nous avons analysé la trajectoire de la filière laitière dans une région française entre la mise en place d'une PAC laitière interventionniste dans les années 1960 et sa libéralisation dans les années 2000-2010. Notre attention a porté sur la mise en œuvre locale de ce cadre réglementaire et l'évolution des rapports de force entre les producteurs de lait et les transformateurs. Grâce à des entretiens et un travail archivistique, nous avons comparé les deux principales coopératives collectant et transformant le lait produit dans un même territoire : la coopérative de la Mare et la coopérative de la Péninsule (les deux noms sont des pseudonymes).

Notre principal résultat empirique est celui d'une profonde divergence entre les deux coopératives qui apparaît à partir des années 2000, après la dérégulation du marché. Cette divergence, qui affecte les façons de produire des éleveurs adhérents, illustre l'accroissement du pouvoir des transformateurs sur les producteurs qu'entraîne la libéralisation. Avant les réformes de la PAC laitière du début des années 2000, les deux transformateurs laitiers étaient de taille similaire : au milieu des années 1990, le volume total de lait transformé par chaque entité était légèrement inférieur à 200 millions de litres par an, avec un nombre comparable d'adhérents. Après la réforme de la PAC, le volume traité par la coopérative de la Péninsule explose, alors que celui de la coopérative de la Mare n'augmente que modérément. Alors que la première mise sur le volume, la seconde investit le segment haut de gamme.

Une négociation collective des normes du marché

Au cours de la première période, les normes encadrant la production laitière sont négociées entre les producteurs et les transformateurs. À partir des années 1960, la Communauté économique européenne fixe un prix indicatif. S'il ne constitue pas un tarif obligatoire, plusieurs instruments permettent aux prix réels de s'en rapprocher comme les barrières tarifaires, les subventions à l'exportation et « l'intervention » (l'acquisition, par les pouvoirs publics, de beurre et de poudre). Grâce à cette politique, les deux coopératives se tournent vers l'intervention publique lorsque les conditions du marché sont défavorables. Mais

surtout, en stabilisant les conditions de marché, la régulation facilitait la concertation entre les syndicats de producteurs et les transformateurs. En 1968, un accord sur le prix du lait a été signé, conduisant à la création du Centre régional interprofessionnel de l'économie laitière (CRIEL).

Ces discussions sur les prix (qui n'étaient pas toujours pacifiques) étaient adossées à une définition partagée de la valeur du lait. Celui-ci constituait une matière première standardisée destinée à alimenter une industrie en pleine expansion. À partir du début des années 1970, le CRIEL prend en charge l'équipement des exploitations en tanks à lait réfrigérés, s'appuyant pour cela sur les ressources de ses adhérents et celles versées par l'État via le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (FORMA). Pour les acteurs de la filière, le « froid à la ferme » doit faire baisser les coûts de collecte en diminuant le nombre de tournées nécessaires dans les fermes. Indirectement, la diffusion de cet outil conduit les exploitants à intensifier leur production, en abandonnant la traite au pâturage et en installant des salles de traite modernes. Certaines laiteries spécialisées dans le fromage traditionnel considéraient que la réfrigération du lait et l'abandon de la collecte en bidons nuisaient à la qualité du produit. Tel n'est pas le cas des coopératives de la Mare et de la Péninsule, qui se sont montrées volontaristes dans l'installation de tanks chez leurs adhérents.

En 1984, l'introduction des quotas laitiers a des effets paradoxaux. Instaurés pour limiter la croissance des dépenses en soutien aux cours, ils sont vécus localement comme un obstacle dans le fait de rattraper des régions laitières plus « avancées » comme la Bretagne. Toutefois, tel que mis en œuvre en France, avec l'attribution d'un volume fixe à chaque département et l'attachement *de facto* des références au foncier, les quotas ont renforcé la capacité des éleveurs à négocier collectivement les prix et les normes de production. À l'instar de la coopérative de la Péninsule, les transformateurs avaient beaucoup investi dans leur outil industriel au cours des années 1970 et au début des années 1980. L'arrivée des quotas a créé un risque de surcapacités. Les laiteries sont entrées en concurrence les unes avec les autres pour attirer les éleveurs, notamment les plus jeunes, à qui les commissions locales attribuaient des volumes plus élevés. Aux yeux des éleveurs, cela a renforcé l'idée que les laiteries, coopératives ou non, étaient des débouchés commerciaux interchangeables.

Deux stratégies distinctes pour répondre à la libéralisation du secteur laitier

La libéralisation du secteur laitier a bouleversé ces relations. Avec la réforme de l'Agenda 2000 et la fin des subventions à l'export, les prix européens ont été exposés à la volatilité des marchés mondiaux. La chute des prix d'intervention a obligé les deux coopératives à affiner leurs stratégies commerciales. La coopérative de la Péninsule a décidé d'augmenter sa collecte pour conquérir des parts de marché à l'export. Cette stratégie s'est traduite par des investissements massifs, notamment dans une usine destinée au marché asiatique, qui n'a pas rencontré le succès escompté. Quant à la coopérative de la Mare, elle s'est tournée pleinement vers des produits différenciés revendiquant l'attachement à un terroir et le respect d'une démarche agroécologique. Il s'agit de produits traditionnels (beurre, crème, fromages) comme de laits infantiles en poudre.

En mettant à mal la concertation interprofessionnelle et en abolissant les quotas, la libéralisation du marché laitier donne le pouvoir aux deux coopératives de réorienter les modes de production de leurs

adhérents. La coopérative de la Péninsule pousse ses adhérents à produire davantage, au prix d'une intensification accrue de la production et d'une rémunération fluctuante. En échange d'une rémunération stable et élevée, la coopérative de la Mare impose à ses adhérents une modération de leur production et l'adhésion à des cahiers des charges stricts. De sa propre initiative, elle rend plus stricte l'appellation d'origine protégée portant sur le beurre et la crème. Grâce à cela, elle impose à la quasi-totalité de ses adhérents le pâturage obligatoire, un taux minimum de race locale dans les troupeaux et la modification de certaines pratiques fourragères.

Les adhérents des deux coopératives réagissent de manière contrastée. À la coopérative de la Péninsule, certains « frustrés des quotas » adhèrent pleinement au projet d'un élevage qui cherche à « écraser les coûts fixes » en produisant au maximum. D'autres éleveurs, notamment ceux qui s'orientent vers l'agriculture biologique, sont en porte-à-faux avec ce modèle et sont obligés de quitter la coopérative. À la coopérative de la Mare, la laiterie parvient à enrôler des éleveurs partisans de l'agroécologie mais aussi ceux qui adhéraient à un modèle productiviste. Elle y parvient grâce à de nombreuses primes récompensant certaines actions mais aussi en favorisant une dynamique d'émulation collective.

Conclusion

Par rapport aux travaux existants, qui se positionnent uniquement au niveau de l'exploitation, notre cas montre l'intérêt de l'échelle sectorielle et de la prise en compte des transformateurs pour étudier les effets des changements réglementaires sur les marchés agricoles. Le changement dans les incitations affectant les exploitants ne vient pas uniquement de la manière dont les subventions de la PAC sont distribuées. Les ajustements au niveau des fermes sont ici la conséquence des stratégies d'adaptation des transformateurs à un marché déstabilisé. La libéralisation et la crise de marché qu'elle provoque donne aux transformateurs la faculté de participer à la redéfinition des modèles de production permettant à un éleveur de dégager une rentabilité.

Au total, les formes d'industrialisation de l'agriculture évoluent en fonction du contexte réglementaire. Lorsque le marché était régulé, en échange d'une rémunération stable et prévisible, la plupart des producteurs ont consenti à une définition du lait comme produit standardisé. Dans le marché dérégulé, une nouvelle étape de l'industrialisation de la production conduit à l'émergence de modèles productifs divergents, et ce sur le même territoire. Alors que l'idée d'un contingentement de la production et de l'intervention des pouvoirs publics sur les marchés refait surface, il faut se poser la question de la prise en compte de cette divergence par la régulation. Doit-elle attribuer des volumes et des prix différents en fonction du mode de production ? Comment envisager l'action collective des éleveurs et leur participation à ces délibérations lorsqu'on sait qu'ils adhèrent à des modèles différents ?

Pour en savoir plus

Billows S. (2025). La libéralisation des marchés agricoles comme consécration des intermédiaires : le cas du lait. À paraître dans *Revue française de socio-économie*.

Billows S., Carter E., Déplaude M-O., Mazenc L., Nguyen G., Purseigle F., Royer A. et Loconto A. (2024). Reconquer and divide: comparative standard-setting strategies among producer organizations. *Agriculture and Human Values*, Online First.